



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/671
3 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Points 12, 18, 29, 36, 37, 39, 44, 49, 50,
82, 83, 84 et 143 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : PROGRAMME D'ACTION DES
NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE, 1986-1990

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A
L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET
RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS
DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME

88-24097 5877P (F)

/...

10 P.

Lettre datée du 30 septembre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont achevé leur douzième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 30 septembre 1988, et adopté la Déclaration qui figure en annexe.

La Déclaration porte sur un certain nombre d'importantes questions économiques dans le domaine de la coopération multilatérale pour le développement ainsi que sur diverses questions importantes qui retiendront l'attention de l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session. Plus précisément, la Déclaration intéresse directement l'examen des points 12, 18, 29, 36, 37, 39, 44, 49, 50, 82, 83, 84 et 143 de l'ordre du jour.

Je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points susmentionnés de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du Groupe des 77,

(Signé) Ahmed GHEZAL

/...

ANNEXE

Projet de déclaration des ministres des affaires étrangères
du Groupe des 77 à leur douzième réunion annuelle

1. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur douzième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 au 30 septembre 1988.
2. Les ministres ont souscrit à l'évaluation de la situation économique mondiale faite par le Mouvement des pays non alignés lors de sa réunion ministérielle, tenue à Nicosie en septembre 1988, et se sont félicités des recommandations et initiatives adoptées à cette occasion.
3. Les ministres se sont déclarés préoccupés par les incertitudes de l'économie mondiale et les graves conséquences de cette situation sur l'avenir des pays en développement. Ils ont noté que l'expansion économique, exprimée par la croissance du produit intérieur brut (PIB), est répartie de façon inégale entre pays développés et pays en développement. Ils ont souligné qu'il importait d'assurer une croissance soutenue et équitable afin d'éliminer l'écart entre le taux de croissance des pays développés et celui des pays en développement.
4. Les ministres se sont déclarés vivement préoccupés par la situation précaire des pays en développement, imputable principalement à la gravité du problème de la dette, à la montée du protectionnisme, à la détérioration des termes de l'échange et à la contraction constante des apports financiers, entraînant un arrêt du processus de développement qui se traduit, notamment, par la stagnation du revenu réel par habitant et la dégradation des principaux indicateurs sociaux des pays en développement.
5. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que les coûts économiques et sociaux de l'austérité prolongée ont provoqué ce que les institutions financières multilatérales ont qualifié d'"usure du processus d'ajustement". Les pays en développement ont continué de subir les effets néfastes de facteurs externes. Le niveau de vie y est bien inférieur à ce qu'il était au début de la décennie. La stagnation prolongée du revenu réel par habitant, l'aggravation de la pauvreté et l'agitation sociale sont des dangers auxquels ces pays doivent faire face du fait d'une telle situation. Les ministres ont réaffirmé que les efforts vigoureux d'ajustement entrepris par les pays en développement, en réponse aux exigences des institutions financières, avaient continué d'avoir des coûts sociaux, politiques et économiques inacceptables, avaient compromis leur capacité de croissance et de développement et s'étaient traduits par un fléchissement des indices du bien-être et de la qualité de la vie.
6. Les ministres ont souligné que l'état actuel de l'économie mondiale démontrait clairement combien il était urgent de relancer le dialogue entre pays développés et pays en développement. Il était donc devenu d'autant plus nécessaire d'adopter une approche intégrée pour traiter des questions interdépendantes que sont les questions monétaires et financières, la dette extérieure, le commerce et le développement. Les ministres ont en outre souligné que, pour être véritablement

/...

efficace, le processus de consultation et de coordination économique doit être ouvert, prendre en compte les préoccupations des pays en développement et se dérouler avec leur participation active de façon à mettre au point un ensemble de politiques véritablement intégrées à l'échelle mondiale, permettant d'assurer durablement la croissance et le développement de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous les pays.

7. Dans ce contexte, les ministres ont demandé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, qui devrait se tenir au plus haut niveau et dès que possible, et au plus tard en 1990.

8. Les ministres ont noté avec une vive préoccupation que, si les taux de croissance économique enregistrés à l'échelle internationale au cours des années 80 continuent d'être aussi bas dans les années 90, les problèmes économiques et sociaux déjà aigus des pays en développement endettés s'aggraveront et le retour à des taux de croissance élevés dans les pays en développement se verra compromis. Ils ont réaffirmé que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait contenir des engagements concrets et proposer des domaines d'action précis en vue de régler ces problèmes, relancer le développement, combattre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.

9. Les ministres ont fait observer que la crise de la dette entre dans sa septième année et ne s'est toujours pas atténuée. Ils ont réaffirmé leur profonde préoccupation devant cette situation et souligné qu'elle continue d'être un problème politique fondamental et de faire obstacle à l'essor des pays en développement. Ils ont réitéré que l'approche actuelle du problème de la dette continue d'être inéquitable, asymétrique et partielle. La crise de la dette a fait que le service de la dette extérieure des pays en développement ne peut être assuré dans les conditions internationales actuelles sans entraver davantage le processus de développement de ces pays. En conséquence, les ministres ont souligné que la communauté internationale doit de toute urgence trouver une solution politique à ce problème, fondée sur le partage des responsabilités entre pays développés créanciers, pays en développement débiteurs, banques commerciales et institutions financières internationales, afin de parvenir à un règlement global, durable et axé sur le développement, du problème de la dette extérieure des pays en développement. Les ministres ont pris note avec satisfaction du récent rapport sur le commerce et le développement (1988), qui contenait des recommandations tendant à alléger le fardeau écrasant de la dette, à favoriser le développement économique et à donner une impulsion au commerce international. Ils ont engagé les pays développés créanciers, les banques et les institutions financières internationales à examiner sérieusement ces recommandations. Les ministres se sont déclarés disposés à poursuivre les efforts et l'action entreprise au sein de l'ONU pour maintenir en permanence la question de la crise de la dette à l'étude. A cet égard, ils ont une fois de plus invité instamment l'Assemblée générale à étudier et à définir, à sa quarante-troisième session, un mécanisme ou des solutions appropriés ainsi que des méthodes et mesures susceptibles de conduire à un règlement rapide, viable et durable du problème de la dette extérieure des pays en développement.

/...

10. Ils ont également noté avec une vive inquiétude le niveau toujours alarmant du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés et les institutions multilatérales, conséquence d'un alourdissement du service de la dette, d'une détérioration continue des termes de l'échange des pays en développement et d'un accès plus limité aux ressources financières internationales. Ils ont souligné que la communauté internationale devrait prendre d'urgence les mesures nécessaires pour inverser cette tendance, qui a une influence néfaste sur l'investissement intérieur et nuit à la croissance des pays en développement.

11. Les ministres ont réaffirmé la nécessité absolue de réunir une conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement, conférence à participation universelle dont l'objet serait de réformer le système monétaire et financier international pour en faire un système véritablement stable, multilatéral, équitable, qui réponde aux besoins de développement des pays en développement. Ils ont fait leur l'appel du Groupe des Vingt-Quatre en faveur de la création d'un comité représentatif des ministres à titre de mesure préparatoire à une telle conférence.

12. Les ministres ont noté avec inquiétude la forte diminution des courants de ressources vers les pays en développement intervenue depuis 1982, en particulier la stagnation du volume de l'aide publique au développement, qui est inférieure à 50 % des objectifs convenus sur le plan international, et l'arrêt des flux commerciaux. A cet égard, ils ont noté que les gouvernements, les institutions multilatérales et les banques commerciales devraient coopérer davantage et renforcer leurs efforts respectifs pour que les courants de financement en faveur du développement retrouvent des niveaux souhaitables.

13. Ils ont constaté, en outre, que la situation du commerce international est également inquiétante pour les pays en développement, dont les termes de l'échange dans les années 80 se sont aggravés par rapport à ce qu'ils étaient durant la décennie antérieure et dont la part des marchés s'est rétrécie. Les cours des produits de base sont restés très bas, en particulier depuis 1982, et sont très instables et difficiles à prévoir, tandis que les prix des produits manufacturés importés par les pays en développement des pays développés ont continué à monter, situation qui a encore aggravé le déséquilibre de la balance commerciale entre pays développés et pays en développement. Une action rapide visant à inverser la tendance à un protectionnisme croissant et à mettre fin à d'autres mesures prises par les pays développés, qui faussent les échanges internationaux, comme les barrières tarifaires et non tarifaires et les subventions à la production et à l'exportation, aurait une incidence bénéfique pour les pays en développement et, par voie de conséquence, pour l'économie mondiale dans son ensemble. Les ministres ont souligné l'importance critique de la réunion pour un examen à mi-parcours des Négociations d'Uruguay, prévue pour décembre prochain, et ont exprimé l'espoir qu'elle contribuerait dans une grande mesure à inverser la tendance susmentionnée.

14. Les ministres ont noté qu'en dépit de l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 et des énormes efforts et sacrifices consentis par les pays africains, la situation économique de ces pays demeurerait critique. A cet égard, ils ont pris

/...

note des résultats de la réunion du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action, tenue à New York du 12 au 23 septembre 1988. Ils ont invité les pays développés à entreprendre sans délai et mener à bien rapidement les recommandations adoptées au cours de cette réunion. Les ministres ont exprimé leur vive inquiétude devant le lourd fardeau de la dette qui pèse sur les économies africaines. Ils ont considéré que la crise de la dette en Afrique exigeait l'adoption urgente d'une stratégie de coopération, telle qu'ils l'ont évoquée plus haut au paragraphe 9, fondée sur la responsabilité partagée de toutes les parties concernées et orientée vers la reprise de la croissance économique et le développement à long terme du continent, compte dûment tenu de la capacité de paiement des pays africains. Les ministres ont souscrit sans réserve à la position commune sur la question de la dette extérieure de l'Afrique adoptée par le troisième Sommet extraordinaire de l'OUA, tenu à Addis-Abeba en décembre 1987. Ils ont demandé aux pays développés créanciers de répondre d'urgence et favorablement à la proposition tendant à réunir une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

15. Les ministres ont salué l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 42/231 et ils ont demandé instamment à la communauté internationale d'appuyer l'application intégrale du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale en vue de soutenir les efforts déployés conformément à l'accord conclu lors de la réunion Esquipulas II pour parvenir à la paix et au développement dans cette région.

16. Les ministres ont noté avec une vive inquiétude la persistance de la crise économique dans les pays les moins avancés, ceux des pays en développement qui sont les plus faibles économiquement et qui font face aux problèmes structurels les plus formidables. Les faiblesses structurelles de ces pays, outre qu'elles contribuent grandement aux difficultés économiques et sociales extrêmes qu'ils rencontrent, les ont aussi rendus particulièrement vulnérables face à un environnement extérieur qui leur est très défavorable et qui se caractérise, entre autres, par la faiblesse record des cours des produits de base, un ratio dette/PIB en augmentation et des apports financiers extérieurs insuffisants. Malgré les efforts accrus faits par la communauté internationale et les organismes internationaux pour trouver une solution durable aux problèmes des pays les moins avancés, essentiellement avec l'adoption en 1981 du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, globalement, la situation socio-économique de ces pays s'est sensiblement détériorée depuis 1981. Les pays les moins avancés africains, en particulier, ont été durement frappés par la sécheresse et la désertification, qui ont eu pour effet d'étendre la famine et d'appauvrir encore ces pays. D'autres pays les moins avancés ont aussi été cruellement éprouvés par des catastrophes naturelles répétées, d'une ampleur souvent sans précédent. Ces catastrophes ont considérablement réduit le potentiel de production agricole, principale source de valeur ajoutée pour les pays les moins avancés, et conduit à réorienter les efforts vers des activités de secours et de relèvement au détriment des programmes de développement. Les ministres ont exprimé la crainte que la situation intenable qui règne aujourd'hui dans les pays les moins avancés et l'environnement extérieur de plus en plus défavorable dans lequel ceux-ci se trouvent ne comportent un risque très réel de déstabilisation sociale. Les ministres se sont déclarés satisfaits des mesures de politique intérieure prises

/...

par les pays les moins avancés en application du nouveau Programme substantiel d'action en dépit d'innombrables et formidables contraintes. Ils ont demandé l'application urgente et intégrale des recommandations formulées dans le cadre de ce programme et de l'examen à mi-parcours auquel il a donné lieu, ainsi que des mesures contenues dans l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Réitérant leur appui à l'idée de réunir à un haut niveau une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Paris en 1990, les ministres ont souligné la nécessité d'en assurer une bonne préparation.

17. Les ministres ont reconnu les besoins particuliers et les problèmes critiques des pays en développement sans littoral et insulaires et ont demandé instamment à la communauté internationale, et plus particulièrement aux pays développés, aux organisations internationales et aux institutions multilatérales et financières de développement, de prendre d'urgence les mesures voulues pour répondre véritablement aux besoins particuliers de ces pays.

18. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'effet de l'application des techniques nouvelles et de pointe dans la division internationale du travail actuelle, et notamment par l'écart technologique de plus en plus grand qui sépare les pays en développement des pays développés, avec les conséquences extrêmement négatives que cela comporte pour les pays en développement. Ils étaient d'avis que l'Organisation des Nations Unies devait encourager la coopération internationale au niveau multilatéral en vue d'assurer le transfert efficace de nouvelles technologies vers les pays en développement et leur absorption par ces pays.

19. Les ministres ont réaffirmé le lien entre, d'une part, la réorganisation de la structure et des fonctions intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et de la structure d'appui du Secrétariat et, d'autre part, le renforcement de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines, ainsi que de l'aptitude du système des Nations Unies à répondre aux besoins croissants des pays en développement. Ils se sont félicités de l'adoption, à la suite d'une initiative du Groupe des 77, de la résolution 1988/77 du Conseil économique et social, relative à la revitalisation du Conseil. Les ministres ont également examiné la question de la crise financière de l'Organisation des Nations Unies, dont la persistance, ont-ils estimé, compromettrait sérieusement l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

20. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant la dégradation continue de l'environnement et les conséquences que cela a pour la santé humaine, les écosystèmes et le processus de développement. Ils se sont déclarés préoccupés également par le fait que diverses formes de destruction et de contamination de l'environnement résultent d'activités et d'opérations qui trouvent souvent leur origine hors du monde en développement. Les pays en développement en subissent les risques, les coûts et les effets. Les ministres se sont déclarés convaincus de ce que la seule façon de protéger efficacement et durablement l'environnement était de relancer le processus de développement des pays en développement, en éliminant les obstacles externes qui s'opposent à une telle relance et en créant des conditions économiques extérieures favorables. Les ministres ont répété que toute action

/...

internationale devait tenir pleinement compte des inégalités qui marquent les différents modes de production et de consommation dans le monde et de la nécessité de corriger ces inégalités, ainsi que de la nécessité d'assurer un apport supplémentaire de ressources et d'empêcher que les organismes multilatéraux de développement et les institutions financières multilatérales n'assortissent leur aide de conditions sous prétexte de vouloir protéger l'environnement. Les ministres se sont déclarés particulièrement préoccupés par le trafic croissant de produits et de déchets toxiques et dangereux et leur déversement dans les pays en développement. Ils ont demandé aux pays développés d'adopter des mesures nationales rigoureuses, sur le plan administratif et législatif, pour prévenir un tel trafic. Ils ont également demandé à la communauté internationale d'adopter au niveau international des mesures globales et efficaces, y compris des instruments juridiques, en vue d'éliminer ce trafic. Les ministres ont pris acte des efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la dégradation de l'environnement et en stopper le processus, et ils ont prié instamment les pays développés de n'épargner aucun effort pour rétablir l'équilibre écologique et de prendre des mesures concrètes dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne le trafic et le déversement de produits et de déchets toxiques et dangereux, le déversement de déchets nucléaires, la contamination des mers, la protection de la couche d'ozone, la pollution, et les catastrophes climatiques telles que la sécheresse.

21. Les ministres ont souscrit sans réserve aux objectifs de la Stratégie mondiale pour le logement jusqu'à l'an 2000 consistant à continuer à prendre des mesures appropriées aux échelons national et international pour maintenir l'élan donné par l'Année internationale du logement des sans-abri et à poursuivre l'application de programmes concrets et novateurs ayant pour objet d'améliorer le logement et le cadre de vie des pauvres et des groupes défavorisés.

22. Les ministres ont réaffirmé leur soutien indéfectible à la lutte contre l'apartheid et exprimé leur solidarité avec ses victimes et avec les pays voisins, qui pâtissent de l'agression et de la déstabilisation économique que leur inflige le régime raciste de Pretoria. Une fois de plus, les ministres ont demandé instamment à la communauté internationale de prendre des sanctions économiques globales et obligatoires contre le régime de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ils ont réaffirmé que des mesures plus vigoureuses et plus concrètes devaient être prises d'urgence, individuellement et collectivement, par tous les membres de la communauté internationale afin d'en finir sans retard avec le colonialisme, l'occupation, la domination et l'exploitation, qui constituent de graves obstacles à l'émancipation économique des pays et des peuples en développement. Les ministres ont également réaffirmé le droit de tous les pays, territoires et peuples soumis à ces pratiques réprouvées, ou affectés par elles, à des réparations et à une indemnisation intégrale pour l'exploitation, l'épuisement, la perte ou la dégradation de leurs ressources naturelles et de toutes leurs autres ressources. Ils ont noté avec une préoccupation particulière les difficultés que connaît le peuple palestinien, dont les conditions de vie se sont détériorées par suite de l'occupation israélienne et qui doit d'urgence être libéré de l'occupation afin de pouvoir développer son économie nationale; ils ont noté avec la même préoccupation la situation semblable dans laquelle se trouve le peuple d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi que les

/...

difficultés des Etats de première ligne, dont l'infrastructure, mise en place au prix de grands efforts, et les programmes légitimes de développement subissent les atteintes de la politique de déstabilisation du régime sud-africain. Les ministres ont donc réitéré leur soutien indéfectible à la lutte héroïque des peuples de Namibie, d'Afrique du Sud, de Palestine, du Liban et des territoires arabes occupés. Ils ont en outre lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte des mesures urgentes et efficaces en vue d'éliminer le recours à des mesures coercitives, telles que blocus, embargos et gels des avoirs, employées à l'encontre de pays en développement, dont le nombre a augmenté et qui ont pris des formes nouvelles.

23. Les ministres ont réaffirmé qu'ils continuaient de voir dans le multilatéralisme dans le cadre du système des Nations Unies l'instrument le plus approprié pour le dialogue et les négociations et qu'ils continuaient à le soutenir. Ils ont exprimé la préoccupation que leur inspirait l'absence de volonté politique, ainsi que la tendance croissante de certains pays développés à continuer à prendre des décisions qui pèsent sur l'ensemble de l'économie mondiale sans tenir dûment compte des intérêts des pays en développement et en dehors du cadre multilatéral qu'offre le système des Nations Unies, et en se souciant uniquement de leurs propres intérêts nationaux. Les ministres ont réaffirmé que, si l'on voulait réaliser pleinement les buts de la Charte des Nations Unies, il fallait appliquer intégralement la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la résolution 34/138 relative au lancement de négociations globales et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

24. Les ministres ont rappelé qu'il était impératif d'étendre et d'approfondir encore la coopération économique et technique entre pays en développement dans le cadre des efforts visant à promouvoir une restructuration des relations économiques internationales.

25. Les ministres ont salué l'adoption du texte final de l'Accord sur le Système global de préférences commerciales par la Réunion ministérielle sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 au 13 avril 1988 et qui, pour le Groupe des 77, représente un événement historique.

26. Ils ont noté avec satisfaction que cet accord avait jusqu'à présent été signé par 48 pays membres du Groupe des 77. Les ministres ont demandé instamment aux pays signataires de le ratifier dès que possible de façon à permettre son application efficace, et ont lancé un appel à tous les autres pays membres désireux d'y adhérer pour qu'ils effectuent les préparatifs nécessaires en vue de la prochaine série de négociations.

27. Les ministres ont pris note du rapport du Président du Groupe des 77 sur les activités entreprises dans le cadre de la CEPD par les pays membres ainsi que par le bureau du Président du Groupe des 77 dans le contexte de l'application des recommandations pertinentes adoptées par la sixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, tenue à La Havane en

/...

septembre 1987. Les ministres ont aussi pris note de l'état d'avancement des projets Pérez Guerrero adoptés par cette sixième session et invité le Président du Groupe des 77 à assurer l'exécution rapide des projets qui sont mis au point sur la base des directives formulées à leur sujet et rendre compte de nouveau de l'état d'avancement de ces projets à la prochaine session du Comité intergouvernemental.

28. Les ministres ont recommandé que de nouvelles mesures soient prises pour veiller à l'application du Programme d'action de Caracas et que de nouveaux moyens soient examinés à cet effet. Ils ont demandé instamment au Comité intergouvernemental, à sa septième session, qui se tiendra en 1989, de soumettre à la réunion ministérielle spéciale qui sera convoquée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la création du Groupe des 77, comme il est indiqué au paragraphe 29 ci-après, des propositions précises à ce sujet.

29. Les ministres ont prié le Président du Groupe des 77 de soumettre à la septième session du Comité intergouvernemental des recommandations sur ses fonctions et son rôle nouveaux, compte tenu de la décision adoptée par la onzième réunion ministérielle de convoquer les sessions du Comité tous les deux ans.

30. Les ministres ont noté que l'année 1989 marquera le vingt-cinquième anniversaire de la création du Groupe des 77. Ils ont estimé que l'anniversaire de cet événement historique méritait une attention particulière. A cette occasion, ils ont décidé de tenir une réunion spéciale à l'échelon ministériel. Les ministres ont invité le Président du Groupe des 77 à procéder aux consultations nécessaires avec les Etats membres du Groupe sur le lieu et la date d'une telle réunion et à créer un petit groupe de travail, qui commencera ses travaux en janvier 1989 et qui sera chargé de procéder aux préparatifs nécessaires à la réunion et d'élaborer des recommandations concrètes, compte tenu du fait que la réunion ministérielle spéciale fera le point des progrès accomplis par le Groupe des 77 et étudiera les moyens d'accroître son efficacité et de faciliter la réalisation de ses buts et objectifs pendant les années 90.
